



Marseille, le 28 mars 2024

## **Déclaration Liminaire du CSA Interrégional Sud-Est « JOP » du 28 mars 2024**

Madame la Directrice Interrégionale,

La CGT PJJ déplore que ce CSA sur la question des JOP de Paris 2024 arrive aussi tard dans le calendrier du dialogue social. En effet, dès le 28 septembre 2023 nous vous avons alerté sur l'impact que cette manifestation internationale aurait sur la prise en charge des mineurs et les professionnels de la PJJ. En effet, nous craignons des conséquences au niveau des conditions de travail, de l'articulation entre vie privée et vie professionnelle et de l'impossibilité du choix de leurs jours de congés durant la période des JOP.

La circulaire publiée le 22 novembre 2023 concernant « *l'accompagnement des agents publics mobilisés pendant les JOP de Paris 2024* » est venue accroître nos inquiétudes sur le sujet. En effet, sous couvert de « circonstances exceptionnelles », l'Administration peut imposer des modifications d'horaires de travail, refuser des congés pour nécessité de service, geler temporairement des mobilités... Nous ne connaissons pas les contours de l'organisation prévue, mais nous vous rappelons, Madame La Présidente, que les modifications de l'organisation du temps et lieu de travail des agents doivent passer par une F3SCT, associant ainsi les OS à la réflexion.

Quel message souhaitez-vous envoyer à vos agents si les représentants qu'ils ont élus ne sont pas consultés en amont ?

En effet, si officiellement rien n'est encore acté, nous ne pouvons que constater que sur les services, les consignes sont déjà appliquées.

Sur les territoires du Sud-Est, les Directions Territoriales ont donné comme consignes aux équipes de directions de planifier les congés d'été de leurs agents sur la base de 50% +1 de présence dans leurs unités. Nous espérons qu'il s'agit de l'ensemble des équipes, y compris les équipes de direction.

Bien évidemment, les agents ne sont officiellement destinataires d'aucune note ou explication sur cette modalité concernant les congés d'été 2024. Cette situation reste anxiogène et génératrice de risques psycho sociaux chez les professionnels. Sur le territoire, nous avons aussi des petites structures... Si l'Administration ne sait pas calculer, sur une équipe de 6 agents par exemple, 50% +1 représente 66% de l'équipe ! Quid de l'équité sur la DIR ?

Si nous espérons qu'un retour en arrière est toujours possible, il n'en reste pas moins que la grande majorité des agents s'est déjà organisée en conséquence, dans l'inquiétude et l'incertitude.

S'agissant de la compensation indemnitaire, il persiste un flou artistique, est-elle prévue ? : 500, 1000, 1500€ ... ? La grande loterie ! Nous ignorons toujours les modalités d'attribution et si prime il y a, nous revendiquons la même pour tous les agents impactés de près ou de loin par l'organisation des JOP 2024.



Marseille, le 28 mars 2024

Dans ce climat insécurisant, avez-vous pensé au risque attentat dans les grandes métropoles du territoire ? Avez-vous prévu d'assurer et de garantir la sécurité de vos agents de l'inter-région ?

De nombreux services font déjà face à de grosses difficultés RH et le Ministère de la Justice demande aux agents un effort supplémentaire pour assurer la continuité du Service Public sans mettre les moyens humains nécessaires à disposition !? Un seul ETP prévu en renfort pour les JOP 2024 sur la région Sud-Est alors qu'un surcroît d'activité important est attendu, notamment dans les services de PEAT et les UEMO ! Les agents de la PJJ sont-ils, encore une fois, les laissés pour compte du Ministère?

Ne nous étonnons pas que la PJJ soit devenue si peu attractive lorsque nous voyons la manière dont l'Administration considère ses agents.

Notre organisation syndicale est inondée par les demandes des professionnels qui sont insécurisés par le manque de communication de la DIR Sud-Est. Au regard des enjeux, il apparaît urgent que la DIR Sud-Est communique régulièrement auprès des agents pour leur permettre de s'organiser, tant au point de vue personnel que professionnel.

La CGT PJJ Sud-Est estime qu'une présence à plus de 50% des agents sur les services est exagérée.

La France souhaite accueillir les JOP 2024 et c'est un honneur. Nous sommes pour la réussite de ces JOP, mais pas au détriment du droit des agents et du droit du travail.

Aussi la CGT PJJ Sud-Est rappelle que l'Administration doit fournir à chaque agent déplacé de son service, une lettre de mission strictement encadrée en accord avec l'agent.

La CGT PJJ Sud-Est demande à l'Administration, si elle souhaite aussi que ces JOP 2024 se déroulent pour le mieux, de prendre toutes les dispositions nécessaires à son bon fonctionnement et de faciliter l'accès à tous les dispositifs aidants pour les familles : places en crèches, en centres aérés, en colonies de vacances et augmentation du montant des CESU, etc.

**La CGT PJJ Sud-Est répète encore que nous espérons que les organisations syndicales ne seront pas seulement consultées pour lire des documents et revendique être consultée véritablement et régulièrement. Les agents ont élu des organisations syndicales afin de représenter et défendre leurs intérêts, nous y veillerons.**